



Regroupement familiale

Par **Soleilbleu1979**, le **28/03/2019** à **13:06**

Je suis immigrée française en Côte d'Ivoire, je suis enceinte et son père est ivoirien. Nous ne sommes pas mariés mais nous souhaitons faire naître l'enfant en France. Comme ma grossesse est à 6 mois, j'ai bien peur de devoir repartir seule car l'édification du visa est assez long ainsi que le dossier de mariage à l'étranger. Est-il possible de faire un regroupement familiale pour que le père de mon enfant puisse venir avant la naissance et grâce à la reconnaissance de paternité effectuée à l'ambassade de France? dans le cas où c'est possible, est-ce que le père de mon enfant peut demander un visa long séjour afin qu'il pourvoit à l'éducation de mon enfant?